

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

# CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU POUR LA SEANCE DU  
3 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

PRÉSENTS : Jean-Jacques BARREAUX, Denis DIAMORO, Michelle DAUVERGNE, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Emmanuelle SKROPETA, Francine WLODARCZYK.

ABSENTS : Mylène BOULON, Stéphane CORVISIER, Laëtitia ERMERY (qui a donné pouvoir à Marc Giroud), Frédéric ZAOUÏ.

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 11, PRÉSENTS : 7, VOTANTS : 8.

## École

### Informatique classe CM1/CM2

DÉLIBÉRATION 2019-22

Ayant entendu l'exposé de Michelle DAUVERGNE, Maire-adjointe chargée de l'école communale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre à niveau l'équipement informatique de la classe de CM pour un montant estimatif de 10 000 € HT,

MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches en vue d'obtenir des aides pour cette opération.

### Travaux / fonds scolaire

DÉLIBÉRATION 2019-23

Ayant entendu l'exposé de Michelle DAUVERGNE, Maire-adjointe chargée de l'école communale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention du Département au titre du fonds scolaire pour la réalisation des travaux suivants : cours, préau avec sanitaires, clôtures entre les aires, aire de jeux avec sols souples, jardin pédagogique, pour un montant estimatif de 150 000 € HT,

DIT que la subvention sollicitée représenterait 40% du coût HT des travaux avec un plafond d'aide de 150 000 €, sachant que le plafond annuel de l'aide est de 50 000 €, mais qu'il est possible de cumuler la demande sur trois exercices. La part restant à la charge de la Commune s'élèverait ainsi à 90 000 €.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches pour solliciter cette aide et réaliser les travaux de façon synergique avec ceux actuellement réalisés dans le cadre du Contrat rural.

## Statues de l'église

DÉLIBÉRATION 2019-24

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de restauration des statues classées de l'Église Saint-Martin. Il rappelle l'obtention d'une subvention de la DRAC et suggère de solliciter également le Département et la Région, considérant que la commune de Vallangoujard remplit les conditions pour bénéficier d'une subvention du Département et de la Région pour la restauration des statues et de leur soclage,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'engager la restauration des statues classées situées en l'Église Saint Martin et de leur soclage,

SOLLICITE, au titre de cette restauration, une subvention du Conseil départemental à hauteur de 10% et du Conseil régional à hauteur de 20%,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette restauration sont prévus et inscrits au budget primitif 2019 pour un montant de 4 739 € HT.

AUTORISE le Maire à déposer ces dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

## Point sur le Clos de l'école et la gare

Le Maire fait le point sur ces deux projets et de leur financement.

## Effondrement d'un mur / CD 64

Le Maire informe le Conseil que des travaux urgents vont être réalisés avec la contribution du Département, en face de la mairie, pour la réfection du mur de soutènement de la voirie qui s'était partiellement effondré. A cette occasion, les places de stationnement supplémentaires prévues depuis l'acquisition de la parcelle correspondante seront réalisées, pour une dépense à la charge de la Commune de 40 176 € TTC.

## Trottoir rue de Marines

Le Maire informe le Conseil que l'étude se poursuit avec le Département en vue de la réalisation (en 2020) des trottoirs du bout de la rue de Marines (après la rue du Moulin) ; opération qui suppose l'enfouissement de certains réseaux.

## Coulées de boues

Suite aux violents orages des 18 et 19 mai et aux coulées de boues entre la mairie et la rue Verte, des travaux de prévention, dont la logique est apparue au cours même de ce dernier orage, ont été engagés en urgence :

- création d'un fossé au-dessus du cimetière :	2 450 € HT
- curage de deux mares, vallée St-Martin :	4 450 € HT

## Décision modificative 1

DÉLIBÉRATION 2019-25 (Finances)

Monsieur le Maire présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget communal suite à une erreur matérielle,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget communal :

Fonctionnement dépenses	
002 déficit fonctionnement	- 25 491.52 €
022 dépenses imprévues	+ 22 491.52 €
6478 virement budget annexe	+ 3 000.00 €

## Assainissement

Les élus délégués au Sictu font le point sur les perspectives. La question sera revue lors de la prochaine réunion du Conseil, après la réunion prévue entre le Sictu et le Siarp de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

## PLU

Le Maire fait part des ultimes échanges techniques à propos du PLU dont l'arrêt sera prochainement proposé au Conseil municipal, ce qui permettra de lancer l'enquête publique.

## Schéma départemental / gens du voyage

DÉLIBÉRATION 2019-26 (environnement)

La Préfecture, par courrier du 10 avril 2019, sollicite la délibération des conseils communautaires et municipaux sur le projet de nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

- Vu la délibération 2019-97 du 28 mai 2019 de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes rejetant le projet dans son intégralité,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REJETTE le projet de nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

## Cantine

Michelle DAUVERGNE fait part de l'appel d'offres en cours.

Elle suggère de maintenir les tarifs en vigueur pour la rentrée de septembre 2019.

## WIFI public gratuit

[demande de subvention au titre de l'appel à projet WIFI 4 EU](#)

DÉLIBÉRATION 2019-27

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Européenne souhaite promouvoir, partout en Europe, d'ici à 2020, la connectivité WI-FI gratuite dans les lieux publics comme les parcs, places, bâtiments publics, bibliothèques...

Pour ce faire, la Commission Européenne et le Ministère de la Cohésion des Territoires lancent un appel à projet intitulé WIFI4EU pour soutenir le déploiement de l'accès à internet par Wi-Fi, en particulier dans les territoires et espaces les plus fragiles ou moins bien couverts par les réseaux.

La mise en place de la Wifi gratuite dans certains lieux publics permettra tant aux habitants de la commune qu'aux visiteurs de pouvoir avoir accès au net.

Cette opération sera financièrement prise en charge dans le cadre de ce programme européen.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le projet de mise en place du Wi-Fi gratuit sur certains lieux publics de la commune

AUTORISE le Maire, à établir, conclure et signer tout document nécessaire pour la mise en place du Wi-Fi gratuit et plus particulièrement à l'appel à projets WIFI4EU proposé par la Commission Européenne et le Ministère de la Cohésion des Territoires.

## Assurance statutaire du C.I.G.

DÉLIBÉRATION 2019 -28 (Personnel)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi du n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales ;
- VU l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'utilisation de la procédure concurrentielle avec négociation est notamment justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,
- VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure concurrentielle avec négociation ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 28 juin 2018, autorisant le Président du C.I.G. à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurance (porteur de risques).

- Vu l'exposé du Maire ;
- Vu les documents transmis (rapport du C.I.G.) ;
- Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;
- Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés publics ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de 5.29% par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DÉCIDE d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, au contrat d'assurance groupe 2019-2022 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

PREND ACTE du coût de contrat, égal à 5.29 % de la masse salariale assurée (frais du C.I.G. exclus) pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire des agents CNRACL ;

PREND ACTE de ce que les frais du C.I.G., qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

PREND ACTE de l'existence d'une franchise de 10 jours sur le risque de maladie ordinaire ;

PREND ACTE de ce que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois ;

AUTORISE le maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention dans le cadre de ce contrat groupe.

## Entretien du village

Un échange permet de préciser certains aspects de l'entretien du village : nouveau chemin en face de la mairie, intersection de la route de Mézières et de la départementale,

Par ailleurs des bancs seront ajoutés au cimetière, chemin de Ramponne et sur la placette au bout de la rue St-Omer. Par ailleurs, les bancs existants qui sont abîmés seront restaurés.

## Aire de jeux

Jean-Jacques BARREAUX expose qu'il a fait une revue générale des équipements de l'aire de jeux et fait procéder à la remise en état de ceux qui étaient abîmés.

## Terrain de boules St-Omer

Jean-Jacques BARREAUX expose que, suite à la demande des habitants de ce secteur, il va procéder, avec la participation active des utilisateurs, à la restauration du terrain de boules rue St-Omer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire

Marc Giroud